

Leçon 8

Le processus électoral



QUESTIONS GUIDES

1 Est-il important de voter aux élections?

2 Pourquoi vote-t-on par scrutin secret?

3 Comment puis-je voter aux élections municipales?

APERÇU

Le droit de vote s'accompagne de la responsabilité de voter de manière informée et réfléchie.

Dans cette leçon, les élèves analyseront les différentes raisons de voter aux élections. Les élèves examineront ensuite les informations essentielles sur l'admissibilité des électeur.rice.s, et quand, où et comment voter aux élections municipales. Par la suite, iels s'entraîneront à voter et à compter les bulletins de vote dans le cadre d'un scrutin simulé. Pour consolider leurs connaissances, les élèves créeront une affiche ou une brochure expliquant comment voter et encourager famille et ami.e.s à voter aux prochaines élections.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les élèves apprennent à :

- expliquer pourquoi il est important d'être un.e citoyen.ne actif.ve et engagé.e (Concepts de la pensée critique – Importance civique et politique) ;
- comprendre comment participer aux élections municipales et scolaires (Cadre d'orientation en éducation à la citoyenneté – Participation active) ;
- décrire les droits et les responsabilités associés à la citoyenneté au Canada (Concepts de la pensée critique – Importance civique et politique) ;
- adopter des techniques de communication efficaces et défendre le vote à l'aide de mots et de graphiques.

CRITÈRES DE RÉUSSITE

Les élèves peuvent :

- communiquer les raisons pour lesquelles il est important de voter aux élections et comprendre pourquoi les individus ont des points de vue différents ;
- décrire quand, où et comment voter lors des élections municipales et scolaires ;
- indiquer son choix correctement sur le bulletin de vote ;
- utiliser des mots et des images efficacement pour véhiculer son message et ses connaissances sur le vote et le processus électoral.

Liens avec le programme scolaire

5E ANNÉE

B3. expliquer les droits et les responsabilités liés à la citoyenneté ainsi que le rôle des différents paliers et des différentes formes de gouvernement du Canada, incluant les gouvernements des Premières Nations, des Métis et des Inuits. (ACCENT SUR : Importance)

B3.1 décrire des droits et des responsabilités liés à la citoyenneté canadienne

B3.5 décrire différents moyens auxquels peuvent recourir les gouvernements pour solliciter l'appui ou l'opinion du public

Indications pour le personnel enseignant

- Vous pouvez utiliser et adapter les activités selon les besoins de vos élèves.
- Montrez aux élèves un bulletin de vote du Vote étudiant de votre municipalité pour qu'ils sachent à quoi s'attendre le jour du Vote étudiant. Veuillez consulter votre trousse de scrutin.
- Nous vous invitons à prendre en considération le contexte familial des élèves et à y être sensible. Il n'est pas nécessairement évident pour tous.tes de voter et de prendre part au processus démocratique.
- Reconnaissez et prenez en considération les obstacles qui empêchent des personnes ou des groupes de voter (p. ex. antécédents négatifs, classe socioéconomique, langue, néo-arrivant.e.s).

Matériel

- Vidéo « Pourquoi est-ce important de voter » ;
- Feuilles de papier pour les élèves ;
- Accès Internet ;
- Diaporama 8 ;
- Activité 8.1 en format numérique ou papier ;
- Toutes les ressources en format numérique, les vidéos et les diaporamas sont disponibles sur le site Web du programme.

Introduction

Gardez le mot de la fin

1. Distribuez une feuille de papier à chaque élève. Présentez l'activité en posant la question suivante : Est-il important de voter?

2. Visionnez la vidéo « Pourquoi est-ce important de voter » et demandez aux élèves de choisir une citation ou une raison de voter qui les a marqués, puis d'écrire sur la feuille la citation ou la raison. Vous pouvez visionner la vidéo deux fois afin de permettre aux élèves de faire leur choix.
3. Demandez aux élèves d'expliquer la raison de leur choix à partir de la vidéo en écrivant une explication au verso de la feuille (p. ex. ce qu'elle signifiait à leurs yeux, ce qu'elle leur a rappelé, le lien avec les apprentissages antérieurs).
4. Divisez les élèves en groupes de trois. Demandez à un.e élève de lire au reste de son groupe la raison retenue. Demandez ensuite aux deux autres élèves de parler de la raison, de ce qu'elle signifie. Pourquoi ces mots peuvent-ils être importants? Après quelques minutes, demandez à l'élève de lire le verso de sa fiche ou d'expliquer le choix de la raison. Répétez jusqu'à ce que chaque élève ait eu la chance de parler.

Activités

1. À l'aide du Diaporama 8, abordez certains des aspects clés du vote aux élections municipales.
 - Pourquoi vote-t-on par scrutin secret?
 - Qui peut voter aux élections municipales?
 - Qui organise les élections municipales en Ontario?
 - Quelles sont les différentes façons de voter?
 - Comment dois-je remplir mon bulletin de vote?
2. Organisez un vote simulé avec votre classe. Vous pouvez utiliser l'échantillon du bulletin fourni (Activité 8.1) ou créer vos propres bulletins de vote (papier ou numérique).
 - a) Montrez aux élèves comment remplir correctement un bulletin de vote. Il est important de montrer qu'il existe parfois des règles différentes pour différents tours. Les élèves peuvent cocher, mettre un X, ou toute autre marque du moment que cela indique clairement leur choix. Rappelez aux élèves l'importance de respecter les règles de chaque élection; si seulement deux choix sont autorisés, vous ne pouvez pas voter pour trois candidat.e.s.
 - b) Dans votre salle de classe, installez un bureau de vote avec un isoloir et une urne.
 - c) Distribuez les bulletins de vote et demandez à chaque élève d'aller dans l'isoloir et de remplir son bulletin de vote. Par la suite, demandez aux élèves de replier leur bulletin de vote pour garantir sa confidentialité et de le placer dans l'urne.

3. Revoyez les termes « accepté » et « rejeté » relatifs au bulletin de vote.

Accepté : Un bulletin de vote dont le bon nombre de candidat.e.s (ou moins) a été clairement coché.

Rejeté : Un bulletin de vote qui ne peut pas être comptabilisé, car le choix n'a pas été clairement indiqué ou plus d'options ont été sélectionnées que ce qui était autorisé.

4. Répartissez les élèves en petits groupes et demandez-leur de passer en revue et de compter une partie des bulletins de vote du scrutin simulé. Il faut procéder une partie (une catégorie) à la fois. Une personne doit montrer le bulletin de vote au reste du groupe, puis l'ensemble du groupe doit décider, si le bulletin de vote doit être « accepté » ou « rejeté ». Une personne doit être choisie pour compter les votes.
5. Additionnez les résultats de chaque groupe et annoncez les résultats.
6. Organisez une discussion avec toute la classe et répondez à toutes les questions restantes sur le processus électoral.
 - Pensez-vous que voter est facile ou difficile? Pourquoi?
 - Vous sentez-vous prêt.e.s à voter aux élections du Vote étudiant? Pourquoi? Pourquoi pas?
 - Avez-vous d'autres questions au sujet du vote?

Consolidation des acquis

Demandez aux élèves de montrer leurs connaissances en créant une affiche ou une brochure sur la façon de voter ou pour encourager d'autres personnes à voter aux prochaines élections. Elles pourraient être conçues pour un parent, un.e tuteur.ice, ou un adulte de leur connaissance. Cela pourrait également être réalisé sous forme d'affiche numérique ou de vidéo.

Idées de contenu possible :

- Énumérez les critères d'admissibilité pour voter aux élections municipales ;
- Décrivez les différentes façons dont vous pouvez voter (quand/comment) ;
- Énumérez les étapes pour voter ;
- Expliquez les raisons pour lesquelles il faut voter.

Créez ensemble, avec votre classe, les critères. Des exemples de critères pour créer une affiche ou une brochure se trouvent ci-dessous.

- Le slogan ou les images servent à attirer l'attention.
- Les titres sont évocateurs et appropriés.
- Les informations sont utiles ou exactes (p. ex. date, exigences d'admissibilité).



SUIVI DE L'APPRENTISSAGE

SECTION	QUESTIONS GUIDES
Introduction	<p>Est-ce que les élèves peuvent déterminer une raison de voter qui a du sens à leur avis et expliquer leur choix?</p> <p>Est-ce que les élèves écoutent attentivement?</p> <p>Est-ce que les élèves peuvent analyser les différentes raisons de voter?</p>
Activités	<p>Est-ce que les élèves peuvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • comprendre la raison pour laquelle il faut voter en privé? • expliquer qui est admissible au vote? • voter correctement? • évaluer un bulletin de vote accepté et compter les votes?
Consolidation des acquis	<p>Est-ce que les élèves peuvent présenter aux membres de leur famille ou à des ami.e.s des arguments exacts et instructifs sur le vote dénotant l'acquisition de leurs nouvelles connaissances?</p>

MESURES DE SOUTIEN ET D'ADAPTATION

Plans pédagogiques individuels	<p>Modifications</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir aux élèves les termes et les définitions à l'avance (p. ex. scrutin secret, lieu de vote, jour du scrutin général, scrutin anticipé, bulletin de vote rejeté). • Visionner la vidéo « Pourquoi est-ce important de voter » avant les discussions et les activités en classe. • Assurez-vous que les sous-titres sont activés pendant les vidéos. <p>Enrichissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activités — Demandez aux élèves d'effectuer des recherches sur les rôles des différents membres du personnel électoral (voir Guide de l'électeur) ou établissez un plan pour organiser un Vote étudiant dans votre école.
Apprenant.e.s de la langue française	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir aux élèves les termes et les définitions à l'avance (p. ex. scrutin secret, lieu de vote, jour du scrutin général, scrutin anticipé, bulletin de vote rejeté). • Visionner la vidéo « Pourquoi est-ce important de voter » avant les discussions et les activités en classe. • Assurez-vous que les sous-titres sont activés pendant les vidéos.
Pédagogie inclusive	<ul style="list-style-type: none"> • Rappelez aux élèves que les néo-arrivant.e.s, les adultes qui ont de la difficulté à lire, les personnes qui apprennent le français, celles en situation précaire ainsi que d'autres groupes peuvent éprouver quelques difficultés à comprendre le système électoral ou à y participer • Mettez l'accent sur les pratiques visant à améliorer l'accès au vote et sur l'importance d'écouter toutes les voix. Évitez de vous concentrer uniquement sur les obstacles auxquels ces groupes pourraient être confrontés.
Accessibilité et accommodements	<ul style="list-style-type: none"> • S'il est impossible de travailler en équipes de deux ou en petits groupes dans la salle de classe, envisagez d'utiliser Google Docs pour favoriser la collaboration au cours des discussions et du remue-méninges.

MISE EN CONTEXTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Tous les quatre ans, l'électorat de l'ensemble de l'Ontario décide qui représentera ses intérêts et dirigera ses collectivités en élisant les membres de ses conseils municipaux et de ses conseils scolaires.

Le gouvernement provincial définit les règles communes que l'ensemble des électeur.rice.s et des candidat.e.s doivent suivre. Cependant, les municipalités sont responsables d'organiser des élections pour leur conseil municipal et les conseils scolaires dans leur territoire. Chaque municipalité a un.e secrétaire municipal.e responsable de gérer les élections.

Vous êtes admissible à voter à l'élection du conseil municipal de l'Ontario si :

- vous possédez la citoyenneté canadienne
- vous avez au moins 18 ans
- vous avez le droit de voter dans la municipalité *

*Vous pouvez remplir les conditions requises de l'une des trois façons suivantes :

1. Vous êtes un.e *électeur.rice résident.e* si vous habitez dans la municipalité.
2. Vous êtes un.e *électeur.rice non résident.e* si vous possédez ou louez une propriété dans la municipalité, mais n'y habitez pas.
3. Vous êtes le.la conjoint.e d'un.e *électeur.rice non résident.e*.

Il existe également une règle spéciale pour les élèves qui peuvent vivre loin de chez elleux pendant leurs études. Si vous êtes un.e élève et que vous considérez que votre « résidence » est l'endroit où vous vivez lorsque vous ne fréquentez pas l'école (c.-à-d. que vous prévoyez y retourner), vous avez le droit de voter à la fois dans votre municipalité « de résidence » et dans la municipalité où vous vivez

pendant que vous fréquentez l'école.

Vous avez le droit de voter aux élections des conseils scolaires en Ontario si :

- vous possédez la citoyenneté canadienne
- vous avez au moins 18 ans
- vous avez le droit de voter pour ce conseil scolaire particulier

Si vous êtes un.e *électeur.rice résident.e* d'une municipalité, vous avez le droit de voter pour un.e conseiller.ère scolaire qui représente la municipalité ou le quartier où vous habitez.

Il existe quatre types de conseils scolaires, mais vous ne pouvez voter que pour un type.

- Conseil scolaire public de langue anglaise
- Conseil scolaire catholique de langue anglaise
- Conseil scolaire public de langue française
- Conseil scolaire catholique de langue française

Les électeur.rice.s sont automatiquement admissibles à voter pour le conseil scolaire public de langue anglaise, à moins de prendre des mesures pour devenir contribuables d'un autre type de conseil scolaire. La Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) tient le registre provincial des contribuables des écoles.

Si une personne souhaite changer le type de conseil pour lequel elle vote, elle doit communiquer avec la SEFM. Lorsqu'elle communique avec la SEFM, elle ne peut changer le type de conseil pour lequel elle vote que dans les cas suivants :

- son.sa conjoint.e ou elle sont catholiques et veulent contribuer à un conseil scolaire catholique de langue anglaise ;
- elle est ayant droit de langue française** et veut contribuer à un conseil scolaire public de langue française ;

- son.sa conjoint.e ou elle sont catholiques, sont ayant droit de langue française et veulent contribuer à un conseil scolaire catholique de langue française.

**Selon la Charte canadienne des droits et libertés, en Ontario, un.e ayant droit de langue française est défini.e comme quelqu'un ayant le français comme langue maternelle, quelqu'un ayant reçu une éducation en langue française ou quelqu'un dont l'enfant reçoit ou a reçu une éducation en français à l'école primaire ou secondaire.

La Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) est chargée de préparer la liste préliminaire des électeur.rice.s pour chaque municipalité. Votre municipalité reçoit la liste préliminaire de la SEFM, puis crée et affiche sa propre **liste électorale**.

Pour pouvoir voter, l'électeur.rice doit s'assurer que son nom figure sur la **liste électorale**. Bien que son nom puisse être ajouté le jour du vote, il est utile de le faire à l'avance. Dans certaines municipalités, l'inscription sur la liste électorale vous garantit de recevoir une carte d'information de l'électeur, qui indique l'endroit où vous devez voter le jour du scrutin ainsi que les dates, les heures et les emplacements des bureaux de vote par anticipation. Les électeur.rice.s peuvent vérifier leur inscription sur la liste électorale en communiquant avec la municipalité ou en consultant le site Web Voter Lookup (www.voterlookup.ca).

Chaque municipalité est responsable de la conduite de ses propres élections et de la détermination de la méthode de vote. Les options comprennent les bulletins de vote en papier, le vote en ligne, le vote par courrier, le vote par téléphone ou une combinaison de ces méthodes. Veuillez consulter le bureau de votre secrétaire de municipalité ou le bureau des élections pour obtenir de l'information plus précise sur le mode de scrutin choisi par votre municipalité.

L'électeur.rice qui se présente dans un bureau de scrutin doit présenter une pièce d'identité prouvant qu'il s'agit bien de la personne dont le nom figure sur la liste électorale. La pièce d'identité doit indiquer son nom et son adresse. Une pièce d'identité avec photo n'est pas nécessaire.

Le **bulletin de vote** dresse la liste des candidatures qui se présentent dans chaque course. Un espace est prévu à côté du nom de chaque candidat.e pour marquer son choix. Dans les élections au **système uninominal majoritaire à un tour**, les électeur.rice.s ont le droit de marquer leur choix pour autant de candidat.e.s qu'il y a de membres élu.e.s dans la course. Par exemple, dans une course à plusieurs membres

où cinq membres du conseil sont élu.e.s au **suffrage universel**, il est possible de voter pour jusqu'à cinq candidat.e.s. Par ailleurs, si un.e seul.e candidat.e est élu.e dans un quartier, il n'est possible de voter que pour une seule personne.

Un bulletin de vote est déclaré invalide par le.la **scrutateur.rice** lorsqu'il n'a pas été correctement marqué. C'est ce qu'on appelle un **bulletin rejeté**. Par exemple, l'électeur.rice a choisi plus que le nombre maximum de candidat.e.s autorisé, ou un bulletin n'était pas marqué clairement. Dans le cas des élections municipales, une course ou une section peut être déclarée valide tandis qu'une autre peut être jugée invalide.

La *Loi sur les municipalités de l'Ontario* permet aux électeur.rice.s de **refuser** leur bulletin de vote. Pour ce faire, les électeur.rice.s doivent informer le.la fonctionnaire électoral.e de leur refus du droit de voter lors de la réception de leur bulletin. Il s'agit d'un processus public, le choix est alors exprimé à voix haute. Le.la membre du personnel électoral inscrira la mention « refusé » sur les documents électoraux et le bulletin sera placé non pas dans l'urne, mais dans une enveloppe réservée aux **bulletins refusés**.